

(Mol.) BAST! BAST! quand on sait s'occuper des affaires, on ne s'ennuie jamais nulle part. (Ste-Beuve.)

Baste! songez à vous, dans ce nouveau projet. MOÏÈRE.

Baste! ce n'est pas peu que deux mille francs, dus Depuis deux ans entiers, vous soient ainsi rendus. MOÏÈRE.

J'ai fait trois mille vers; allons, c'est à merveille; Baste! Il faut s'en tenir à sa vocation. A. DE MUSSST.

Il a, dit-on, essayé de les vendre, Mais, baste! aucun marchand n'aurait voulu les prendre. FONSARD.

— Mar. Assez! tiens bon! arrête! amarré! On dit aussi: VASTE.

BASTE s. f. (ba-ste). Econ. rur. Vaisseau de bois dans lequel on transporte la vendange. Cylindre à conserver le lait. Panier qu'on porte attaché au bât d'une bête de somme. — Comm. Etoffe de soie qu'on tire de la Chine.

— Techn. Nom donné anciennement aux enclâtures soudées aux émaux d'applique, et qui servaient à les fixer sur les vêtements ou sur les pièces de vaisselle: *Il est ordonné que ces émaux, lorsqu'ils seront appliqués sur des étoffes, n'y seront pas cloués par leurs bastes ou chatons, mais cousus à l'aiguille.* (Leroy.)

BASTE s. m. (ba-ste). Jeux. As de trèfle, à certains jeux de cartes, comme l'hombre et le quadrille: *Le Baste est la troisième triomphe noire, le troisième des matadors.*

BASTE (Pierre), contre-amiral français, né à Bordeaux en 1768, tué au combat de Brienne en 1814, s'engagea comme simple marin en 1781, et franchit rapidement tous les grades inférieurs. Il se couvrit de gloire au siège de Mantoue, où il commandait la flotte armée sur les lacs, au siège de Malte en 1798, au combat d'Aboukir, et lors de l'expédition de Saint-Domingue en 1801. Il fit partie de la grande armée en 1807, seconda brillamment les opérations du siège de Pillau, se distingua de nouveau en Espagne en 1808, et fut élevé en 1809 au grade de colonel des marins de la garde. Il revint ensuite en Espagne et s'y rendit maître de la ville d'Almanza. Napoléon le nomma comte de l'empire en 1809, et contre-amiral en 1811.

BASTEL s. m. (ba-stèl). Mar. Ancien nom d'un espars, ou petit mâtléger, qui s'applique contre les haubans, qu'il reçoit dans des coches à la hauteur des bastingages, servant ainsi à les maintenir à leur distance ordinaire.

BASTELICA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kil. N.-E. d'Ajaccio; 3,071 hab. Elève du bétail, châtaignes, fromages; patrie du fameux San Pietro d'Ornano.

BASTER v. n. ou intr. (ba-sté — de l'esp. *basto*, rempli). Suffire: *Je vis du jour à la journée et me contente de quoi suffire aux besoins présents et ordinaires: aux extraordinaires, toutes les provisions du monde n'y sauraient baster.* (Montaigne.) V. mot qui a survécu dans l'interjection *Baste!*

BASTER s. m. (ba-stér — de *bastard*, pour *bâtard*). Métis provenant d'un blanc et d'une Hottentote: *Les BASTERS, et, en général, les Hottentots de la colonie du Cap affectent du mépris pour les autres sauvages.* (Encycl.)

BASTER (Job), botaniste hollandais, né à Zirikee en 1711, mort en 1775. Reçu docteur en médecine à Leyde en 1731, il s'adonna presque entièrement à son goût pour l'histoire naturelle, et composa, en hollandais et en latin, divers ouvrages, dont les principaux sont: *Principes de botanique suivant Linné* (Harlem, 1768, in-4°); *Opuscula subseciva*, etc. (Harlem, 1762-1765, 2 vol. in-4°); *Sur la génération des animalcules dans l'intérieur des plantes* (1768); et de nombreux mémoires publiés dans les *Verhandeligen* (mémoires) des académies de Harlem et de Flessingues.

BASTERE s. f. Bot. Syn. de *rohrrie*.

BASTERNE s. f. (ba-stèr-ne — lat. *basterna*, même sens). Antiq. Gros char attelé de bœufs, en usage chez les peuples du Nord, et introduit dans les Gaules par les barbares: *C'est aux BASTERNES que Boileau faisait allusion dans ces deux vers si connus:*

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent, Promenaient dans Paris le lionneur indolent.

Nos carrosses ressemblent entièrement aux BASTERNES, ou plutôt ce sont des BASTERNES perfectionnées. (Trév.) Sorte de litière dont faisaient usage les dames romaines. Plus tard, litière portée à dos de mulet: *Les roussins étaient destinés aux litières, aux BASTERNES.* (Chapuis.)

BASTERRECHE (Jean-Pierre), homme politique et financier français, né à Bayonne en 1762, mort en 1827. Il était négociant et armateur à Bayonne, lorsqu'il fut nommé membre de la Chambre des députés pendant les Cent-Jours. Réélu par ses concitoyens en 1820 et 1824, il siégea au centre gauche, et prit plusieurs fois la parole sur des questions de commerce, d'industrie ou de finance; il se déclara contre les essais d'empêchement des ministres Villèle et Peyronnet, et mourut avec la réputation d'un homme d'une haute honorabilité. Il a publié: *Choix de discours* prononcés par le général Lamarque (Paris 1828). — Léon

BASTERRECHE, mort en 1802, était parent du précédent. On a de lui un *Essai sur les monnaies* (Paris, 1801).

BASTI, ville de l'ancienne Espagne, chez les Bastitans, dans la Tarraconnaise. Auj. Baza.

BASTIA, ville forte de l'île de Corse, ch.-l. d'arrond., à 124 kil. N.-E. d'Ajaccio, à 1,179 k. de Paris; port sur la côte E. de l'île; pop. aggl. 17,977 hab. — pop. tot. 19,304 hab. L'arrond. a 20 cantons, 94 communes et 74,776 hab. Cour impériale, tribunaux de 1^{re} instance et de commerce. Lycée impérial, école d'hydrographie, bibliothèque et cabinet d'histoire naturelle; place de guerre, ch.-l. de la 17^e division militaire; consulats étrangers; fonderie de fonte, forges à la catalane, tanneries, fabriques de pâtes d'Italie, moulins à huile d'olive; construction de navires marchands. Exportation de fonte, fer, cuivre, antimoine, cuirs tannés, légumes secs, farine de maïs et de châtaignes, citrons, cédrats, poisson frais, anguilles de l'étang de Biguglia. Le mouvement de la navigation du port de Bastia, en 1861, a été, à l'entrée, de 529 navires, et à la sortie, de 436 navires jaugeant ensemble 78,758 tonneaux. Le cabotage, pendant la même année, a donné les chiffres suivants: 522 entrées, 641 sorties, 39,442 tonnes. Bâtie en amphithéâtre autour de son port, avec ses beaux quais, son phare, le caractère sévère de sa citadelle, les ruines de ses forts et ses anciens couvents, au-dessus et tout autour des jardins d'orangers et de citronniers mêlés à des bois d'oliviers, au milieu desquels percent de gracieuses villas, Bastia, vue de la mer, a l'aspect monumental et souriant à la fois des villes italiennes du moyen âge; mais, comme elles aussi, Bastia a trop de rues tortueuses et de pentes rapides. La Traverse, nouvellement construite, renferme de belles et grandes maisons; c'est un boulevard d'un kilomètre de long, d'un très-bel aspect et qui annonce une ville populeuse. Sur la place Saint-Nicolas, qui domine la mer, on voit la statue en marbre blanc de Napoléon 1^{er}, par le célèbre sculpteur Bartolini. Napoléon est représenté en empereur romain, le front ceint d'une couronne de laurier, vêtu d'une tunique, et s'appuyant sur une lance. Tout en haut de la Traverse se trouve le palais de justice, construction moderne de mauvais goût, où l'on a prodigué le marbre sans discernement, et dont la distribution intérieure laisse tout à désirer. Parmi les autres édifices, mentionnons la cathédrale, l'église Saint-Jean-Baptiste, l'église Saint-Roch et un vieux donjon dont la construction date du x^e siècle.

L'origine de Bastia ne remonte qu'au xiv^e siècle. Fondée en 1383 par les Génois, lorsque Henri Della Rocca leur eut enlevé Biguglia, elle ne fut d'abord qu'un donjon (*bastia*), sur la colline qui dominait Porto-Carbo, pour protéger le débarquement des troupes de la République. Les maisons ne tardèrent pas à s'élever à l'ombre de la forteresse, qui portait cette orgueilleuse devise: *niel difficile*. En 1482, Tomasio Fregoso, commissaire général de Gènes, les entourait d'un rempart; plus tard, de nouvelles constructions s'élevèrent sur la colline et vinrent rejoindre, autour du port, les cabanes de Porto-Carbo. *Terra-Nova* et *Terra-Vecchia* formèrent par leur réunion la ville de Bastia. Ces deux dénominations existent encore comme divisions municipales. Après la destruction des villes d'Aleria et de Mariana, la nouvelle ville prit un si grand développement que, sous la domination des Génois, elle devint la capitale de la Corse. En 1745, les Anglais la bombardèrent et s'en emparèrent; mais l'année suivante, ils la rendirent aux Génois. En 1748, elle fut assiégée sans succès par les Piémontais. De tous les sièges qu'elle soutint, le plus célèbre est celui de 1794: Paoli, après avoir conçu le projet de séparer la Corse de la France, résolut de s'emparer des villes qui nous étaient restées fidèles. Il appela les Anglais à son secours et, après un siège de deux mois, força l'héroïque cité à capituler. — Lorsque la Corse forma deux départements, Bastia était le chef-lieu de celui du Golo; ces deux départements ayant été réunis en un seul en 1811, Ajaccio est resté chef-lieu de la Corse, et Bastia est devenue sous-préfecture.

BASTIAN. V. **BASTANT**.

BASTIANI (l'abbé), aventurier italien, mort à Potsdam en 1787. Sa vie fut un roman qu'il est assez difficile de raconter. Ayant quitté l'Italie, il mena une existence déréglée, vécut longtemps dans la misère, et finit par s'engager à Francfort-sur-le-Mein dans la milice du roi de Prusse. Plus tard, il embrassa l'état ecclésiastique, fut secrétaire de l'évêque de Breslau, chanoine, et, étant parvenu à gagner les bonnes grâces de Frédéric le Grand, il remplit plusieurs missions à Rome pour le service de ce souverain.

BASTIANINO (Sébastien-Filippi dit), également connu sous le surnom de *Il Grattello*, parce qu'il lui arrivait souvent de se servir de petits carreaux (en italien *gratta*), pour peindre des réductions de tableaux, peintre italien, né à Ferrare en 1523, mort en 1602. Il étudiait dans l'atelier de son père, lorsqu'à l'âge de quinze ans il partit tout à coup pour Rome, afin de pouvoir suivre les leçons de Michel-Ange. L'illustre peintre ayant consenti à le recevoir parmi ses élèves, il fit des progrès rapides, s'assimila sa manière et devint un peintre distingué, dont les œuvres

sont remarquables par la grandeur du style et l'énergie de l'expression. Parmi les tableaux qu'il a composés dans sa ville natale, où il termina sa vie, on cite: une *Résurrection du Christ*, une *Assomption*, le *Crucifix* de l'église de Jésus, et surtout son magnifique *Jugement dernier*, peint à fresque dans le chœur de la cathédrale de Ferrare. Dans cette composition originale et neuve, même après l'œuvre de Michel-Ange, Bastianino, à l'exemple de quelques artistes de son temps et particulièrement de son maître Buonarroti, a mis tous ses ennemis dans les rangs des réprouvés et ses amis dans ceux des élus. Au milieu de ceux qui sont destinés à l'enfer, il peignit le portrait d'une jeune fille qui l'avait délaissé pour épouser un autre que lui, et il la représentait regardant avec envie la femme du peintre, que celui-ci ne manqua pas de placer à la droite du juge suprême.

BASTIAT (Frédéric), célèbre économiste, né à Bayonne le 19 juin 1801, mort à Rome le 24 décembre 1850. Demeuré orphelin à l'âge de neuf ans (1810), il passa sous la tutelle de son aïeul paternel, possesseur d'un domaine à Mugron, arrondissement de Saint-Sever. Sa tante, Mlle Justin Bastiat, lui servit de mère. Après avoir été un an au collège de Saint-Sever, il fut envoyé à Sorèze, où il fit de très-bonnes études. C'est là qu'il se lia d'une amitié intime avec M. Calmètes aujourd'hui conseiller à la cour de cassation. M. de Fontenay raconte, à propos de cette liaison d'enfance, un trait qui révèle la bonté et la délicatesse de Bastiat. Respectées des maîtres, l'amitié des deux élèves avait des privilèges particuliers, et pour que tout fût commun entre eux, on leur permettait de faire leurs devoirs en collaboration et sur la même copie signée des deux noms. C'est ainsi qu'ils obtinrent, en 1818, un prix de poésie. La récompense était une médaille d'or; elle ne pouvait se partager: « Garde-la, dit Bastiat; puisque tu as ton père et ta mère, la médaille leur revient de droit. » Sorti du collège à l'âge de vingt ans environ, Bastiat entra dans la maison de commerce de son oncle, à Bayonne. Une partie de ses loisirs était employée à cultiver les arts et la littérature. Il chantait agréablement, et jouait de la basse avec supériorité. Il s'était pris d'un bel enthousiasme pour l'étude des langues, et il voulait posséder à fond l'italien, l'espagnol et l'anglais. Le goût des études économiques lui vint de bonne heure. Dès l'année 1824, il avait médité les écrits d'A. Smith, de J.-B. Say et de Destutt de Tracy. Sa vocation pour la science devait le détourner du commerce. En 1825, son grand-père étant mort, il vint se fixer à Mugron, ou du moins y établir sa principale résidence. Possesseur de propriétés foncières assez étendues, il conçut, en 1827, la pensée de les exploiter lui-même. Mais ses opérations agricoles ne furent point couronnées de succès, et il ne tarda pas à les abandonner. L'intérêt véritable de sa vie campagnarde, ce fut l'étude, et l'échange continu d'idées avec un voisin, un ami, M. Félix Coudroy, qui fut profondément mêlé à son existence intime et à sa vie intellectuelle. « Si Calmètes, dit M. de Fontenay, est le camarade du cœur et des jeunes impressions, Coudroy est l'ami de l'intelligence et de la raison virile, comme plus tard Coudan sera l'ami politique, le frère d'armes de l'action extérieure et du rude apostolat. » Logés à quatre pas l'un de l'autre, Bastiat et M. Coudroy passaient leur vie ensemble, se voyant trois fois par jour, tantôt dans leurs chambres, tantôt à de longues promenades. Ouvrages de philosophie, d'histoire, de politique, de religion, d'économie politique, tout passait au contrôle de ces deux intelligences associées dans la recherche de la vérité. Le *Traité de législation* de Ch. Comte, surtout, servait de texte habituel à leurs commentaires. « Je ne connais, disait Bastiat, aucun livre qui fasse plus penser, qui jette sur l'homme et la société des aperçus plus neufs et plus féconds. »

La Révolution de 1830 fut accueillie par Bastiat avec enthousiasme. « Mon cher Félix, écrit-il le 4 août 1830 à son ami, l'ivresse de la joie m'empêche de tenir une plume. Ce n'est pas une révolution d'esclaves se livrant à plus d'excès, s'il est possible, que leurs oppresseurs; ce sont des hommes éclairés, riches, prudents, qui sacrifient leurs intérêts et leur vie pour acquiescer l'ordre et sa compagnie inséparable, la liberté. Qu'on vienne nous dire après cela que les richesses énervent le courage, que les lumières mènent à la désorganisation, etc... Un gouvernement provisoire est établi à Paris, ce sont MM. Lafitte, Audry-Puyraveau, Casimir Périer, Didier, Lobau, Gérard, Schonen, Mauguin, La Fayette. Ces gens-là pourraient se faire dictateurs; tu verras qu'ils n'en feront rien pour faire enrager ceux qui ne croient ni au bon sens ni à la vertu. » Au mois de novembre 1830, Bastiat fit paraître son premier écrit. C'est une brochure politique qui fut lancée pour soutenir la candidature de M. Faurie, dont le libéralisme n'était point suspect, mais qui avait eu le malheur de ne point faire partie de la Chambre avant la révolution de Juillet et qui n'avait pu, en conséquence, voter avec les 221. Or, il paraît qu'à cette époque beaucoup d'électeurs tenaient par-dessus tout à voter pour les 221. Bastiat s'éleva contre ce vote de récompense, et l'on reconnaît déjà la plume qui devait écrire les *Sophismes politiques*. « Voici, écrivait-il, un électeur qui tient obstinément à renommer à tout jamais les 221. Vous avez beau lui faire les objections les

mieux fondées, il répond à tout par ces mots: *Mon candidat est des 221.* — Mais ses antécédents? — Je les oublie: il est des 221. — Mais il est membre du gouvernement. Pensez-vous qu'il sera très-disposé à restreindre un pouvoir qu'il partage, à diminuer des impôts dont il vit? — Je ne m'en mets pas en peine: il est des 221. — Mais songez qu'il va concourir à faire des lois. Voyez quelles conséquences peut avoir un choix fait par un motif étranger au but que vous vous proposez. — Tout cela m'est égal; il est des 221. » Vers 1831, Bastiat fut nommé juge de paix à Mugron, et l'année suivante, élu membre du conseil général du département des Landes. De temps en temps, il se laissait porter à la députation. Il profitait, comme il le racontait en riant, de ces rares moments où on lit en province, pour répandre dans ses circonscriptions électorales, et « distribuer, sous le manteau de la candidature, » quelques vérités utiles. Les principes politiques formulés dans ces circulaires étaient que la forme du gouvernement et le personnel du pouvoir importent peu; que le droit de voter l'impôt, si l'on sait en faire un usage judicieux, suffit à la liberté, parce qu'il donne aux citoyens la faculté de renfermer le pouvoir dans ses attributions légitimes; que la tendance naturelle et constante de l'Etat, comme celle de tous les êtres organisés, est d'étendre indéfiniment sa sphère d'action; que cette tendance produit l'accroissement des profits et des fonctions, l'ambition des places, les luttes et les brigues dont cette ambition est la source, les entraves de l'industrie, les monopoles; qu'on ne saurait défendre avec trop de vigilance et de fermeté contre cette tendance à l'ingérence et à l'absorption des droits de l'individu, le domaine de la liberté. Cela pouvait se résumer dans ces mots: *Foi systématique à la libre activité de l'individu; défiance systématique vis-à-vis de l'Etat conçu abstraitement, c'est-à-dire défiance parfaitement pure de toute hostilité de parti.*

En 1834, Bastiat publia, sur les *Pétitions de Bordeaux, le Havre et Lyon concernant les douanes*, des réflexions où l'on voit le germe de la théorie de la valeur qu'il devait développer plus tard dans les *Harmonies économiques*. Les pétitionnaires demandaient que toute protection fût retirée aux matières premières, c'est-à-dire à l'industrie agricole; mais qu'une protection fût continuée à l'industrie manufacturière; ils se fondaient sur cette idée, « que les matières premières sont vierges de tout travail humain », et que « les objets fabriqués ne peuvent plus servir au travail national. » Bastiat commence par établir que les matières premières sont, comme les objets fabriqués, le produit du travail; que, dans celles-là comme dans ceux-ci, c'est le travail qui fait toute la valeur; que l'agriculteur, lorsqu'il vend du blé, ne se fait pas payer le travail de la nature, mais le sien; que la distinction qu'on veut faire sous ce rapport entre les matières premières et les matières fabriquées est futile. Il s'efforce ensuite de montrer que, si l'abondance et le bon marché doivent être considérés comme un avantage pour la nation, lorsqu'il s'agit des matières dites premières, il faut voir un avantage en tout semblable dans l'abondance et le bon marché des matières fabriquées; qu'il est absurde et inique de vouloir que l'abondance des unes soit due à la liberté et la rareté des autres au privilège; que le régime de la libre concurrence doit être appliqué à tous les produits et à toutes les industries.

La réputation de Bastiat commençait à grandir. Après les *Réflexions sur les pétitions des ports*, il fit paraître successivement *le Fisc et la Vigne* (1841), le *Mémoire sur la question viticole* (1843); le *Mémoire sur la répartition de l'impôt foncier dans le département des Landes* (1844). Dans les deux premiers de ces opuscules, il attaqua avec vigueur les entraves apportées à l'industrie viticole par l'impôt indirect, l'octroi et le régime prohibitif, et émettait des vues remarquables sur le système des impôts. L'abolition pure et simple des impôts de consommation, disait-il, impliquerait un gouvernement circonscrit dans sa fonction essentielle, qui est de maintenir la sécurité intérieure et extérieure, et n'exigeant plus que des ressources proportionnées à cette sphère d'action. « Mais combien nous sommes éloignés d'une telle tendance! Le temps n'est donc pas venu de songer à cette abolition, réclamée au nom du principe de l'égalité des charges. Mais ce qui est d'une opportunité incontestable, c'est de faire subir à l'impôt indirect, encore dans l'enfance, une révolution analogue à celle que le cadastre et la peréquation ont amenée dans l'assiette de la contribution territoriale. La loi rationnelle d'un bon système d'impôts de consommation est celle-ci: *généralisation aussi complète que possible, quant au nombre des objets atteints, modération poussée à son extrême limite possible, quant à la quotité de la taxe.* Il semble que c'est sur le principe diamétralement opposé, *limitation quant au nombre des objets taxés, exagération quant à la quotité de la taxe*, que l'on ait fondé notre système financier en cette matière. On a fait choix, entre mille, de deux ou trois produits, le sel, les boissons, le tabac, et on les a accablés.

La force des choses allait jeter bientôt Bastiat sur un plus vaste théâtre. S'étant, par hasard, abonné à un journal anglais, *the Globe and Traveller*, il avait appris et l'exis-